



BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner)

TROC & PUCES et VIDE DRESSING

organisé par
LES RELAYEURS DU BLAVET

Lieu : Gymnase Collège St Félix KERLOIS – 56700 HENNEBONT

Dimanche 22 mars 2026 - de 8h00 à 17h30

Bulletin d'inscription accompagné de votre paiement à retourner à :
SIMON Marie Louise - 7 avenue Georges Pompidou 56700 HENNEBONT
Tel 06 21 38 72 17 - mail : malou.simon@wanadoo.fr

NOMPRENOM.....
ASSOCIATION
ADRESSE.....
CP.....VILLE.....N° Tél
Mail :.....
Professionnel N° SIRET ou URSSAF.....
Date de délivrance.....
Particulier N° de la pièce d'identité
Lieu et date de délivrance.....

Attention munissez vous de cette pièce lors de la manifestation

- En intérieur :
10 € la table de 2 mètres fournie et installée : Nbres de mètres : soit€
5€ l'emplacement de 1m pour portant non fourni (le préciser) :
- Sous Préau :
8 € la table de 2 mètres fournie et installée : Nbres de mètres: soit.....€
4€ l'emplacement de 1m pour portant non fourni (le préciser) :
- En Extérieur :
3 € le mètre sans table : Nombres de mètres :soit €
3€ l'emplacement de 1m pour portant non fourni (le préciser) :
- Joindre un **chèque** du montant à l'ordre de : « Association Les Relayeurs du Blavet »
ou par **virement**: FR76 1558 9569 1100 0075 5414 080
- Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement détaillé du présent bulletin,
déclare ne pas avoir fait plus de 2 trocs et puces depuis le 1^{er} janvier 2026, et accepte le règle-
ment sans réserve.

A..... Le.....
SIGNATURE

Il est impératif que cette page soit bien remplie afin de justifier auprès de la préfecture.



BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner)

TROC & PUCES et VIDE DRESSING

organisé par
LES RELAYEURS DU BLAVET

Lieu : Gymnase Collège St Félix KERLOIS – 56700 HENNEBONT

Dimanche 22 mars 2026 - de 8h00 à 17h30

Bulletin d'inscription accompagné de votre paiement à retourner à :
SIMON Marie Louise - 7 avenue Georges Pompidou 56700 HENNEBONT
Tel 06 21 38 72 17 - mail : malou.simon@wanadoo.fr

NOMPRENOM.....
ASSOCIATION
ADRESSE.....
CP.....VILLE.....N° Tél
Mail :.....
Professionnel N° SIRET ou URSSAF.....
Date de délivrance.....
Particulier N° de la pièce d'identité
Lieu et date de délivrance.....

Attention munissez vous de cette pièce lors de la manifestation

- En intérieur :
10 € la table de 2 mètres fournie et installée : Nbres de mètres : soit€
5€ l'emplacement de 1m pour portant non fourni (le préciser) :
- Sous Préau :
8 € la table de 2 mètres fournie et installée : Nbres de mètres: soit.....€
4€ l'emplacement de 1m pour portant non fourni (le préciser) :
- En Extérieur :
3 € le mètre sans table : Nombres de mètres :soit €
3€ l'emplacement de 1m pour portant non fourni (le préciser) :
- Joindre un **chèque** du montant à l'ordre de : « Association Les Relayeurs du Blavet »
ou par **virement**: FR76 1558 9569 1100 0075 5414 080
- Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement détaillé du présent bulletin,
déclare ne pas avoir fait plus de 2 trocs et puces depuis le 1^{er} janvier 2026, et accepte le règle-
ment sans réserve.

A..... Le.....
SIGNATURE

Il est impératif que cette page soit bien remplie afin de justifier auprès de la préfecture.

HENNEBONT

TROC & PUCES et VIDE DRESSING

Organisation : Association **LES RELAYEURS DU BLAVET**
Gymnase du Collège St Félix Kerlois

Dimanche 22 mars 2026



de 8h00 à 17h30 – Entrée 1 € (gratuit <12 ans)

Inscription : Tel 06 21 38 72 17
mail : malou.simon@wanadoo.fr

Autorisation municipale:Arrêté municipal en cours

Règlement Intérieur :

- Art 1** Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations ré-
gies par la loi 1901.
- Art 2** Les enseignes à caractère politique, syndicale, religieux sont interdites sur les emplacements. Les produits
inflammables, corrosifs, explosifs sont interdits.
- Art 3** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité
de la manifestation ou tout étalage, qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.
- Art 4** Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la **responsabilité du vendeur** tant en cas de casse,
vols ou autres préjudices aucun remboursement de l'association ne sera fait.
- Art 5** Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
- Art 6** Les réservations et le règlement devront être effectués **avant le 18 MARS 2026.**
- Art 7** Les exposants seront reçus à partir de 6h30.
- Art 9** Après 9 heures les organisateurs se réservent le droit de disposer d'un emplacement si la personne est absente
et ne s'est pas manifestée.
- Art 10** Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité, à le nettoyer avant son départ.
- Art 11** Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8h00 et à ne pas remballer avant 17h00.

Ne pas jeter sur la voie publique

HENNEBONT

TROC & PUCES et VIDE DRESSING

Organisation : Association **LES RELAYEURS DU BLAVET**
Gymnase du Collège St Félix Kerlois

Dimanche 22 mars 2026



de 8h00 à 17h30 – Entrée 1 € (gratuit <12 ans)

Inscription : Tel 06 21 38 72 17
mail : malou.simon@wanadoo.fr

Autorisation municipale:Arrêté municipal en cours

Règlement Intérieur :

- Art 1** Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations ré-
gies par la loi 1901.
- Art 2** Les enseignes à caractère politique, syndicale, religieux sont interdites sur les emplacements. Les produits
inflammables, corrosifs, explosifs sont interdits.
- Art 3** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité
de la manifestation ou tout étalage, qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.
- Art 4** Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la **responsabilité du vendeur** tant en cas de casse,
vols ou autres préjudices aucun remboursement de l'association ne sera fait.
- Art 5** Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
- Art 6** Les réservations et le règlement devront être effectués **avant le 18 MARS 2026.**
- Art 7** Les exposants seront reçus à partir de 6h30.
- Art 9** Après 9 heures les organisateurs se réservent le droit de disposer d'un emplacement si la personne est absente
et ne s'est pas manifestée.
- Art 10** Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité, à le nettoyer avant son départ.
- Art 11** Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8h00 et à ne pas remballer avant 17h00.

Ne pas jeter sur la voie publique